

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Lionel SOUQUIERES, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences FTIRA,

Atteste que : - IKHLEF Kader

Salarié(e) de l'entreprise : **LIP - INDUSTRIE TECHNIQUE ET NUCLEAIRE**

A suivi en présentiel l'action

FI.000.003 - Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné (formation modulaire)

Nature de l'action concourant au développement des compétences:

- ☒ action de formation ¹
- ☐ bilan de compétences
- ☐ action de VAE
- ☐ action de formation par apprentissage

Qui s'est déroulée **du 20 mai 2026 au 21 mai 2026** pour une durée totale de 14H.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : VIENNE

Le : 22 mai 2026



¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.